

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DFPE 27** Subventions de fonctionnement (1.381.970 euros), subvention d'équipement (297.238 euros) et avenants à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9e) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel Oumer, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris ayant son siège social 28, place Saint Georges (9e), pour l'attribution de neuf subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 217.950 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Blanche, situé 11 bis, rue Blanche à Paris 9è (n° tiers SIMPA : 21013, n° dossier : 2017\_03735).

Article 3 : Une subvention de 86.700 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Necker, situé 149 rue de Sèvres à Paris 15è (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2017\_03736).

Article 4 : Une subvention de 64.497 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Ranelagh, situé aux jardins du Ranelagh à Paris 16è (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2017\_03737).

Article 5 : Une subvention de 86.789 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Jonquière, situé 88 rue de la Jonquière à Paris 17è (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2017\_03739).

Article 6 : Une subvention de 92.327 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Le p'tit jardin – Brunetière, situé 14 avenue de la Brunetière à Paris 17è (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2017\_03740).

Article 7 : Une subvention de 165.762 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement A tout petits pas – Apennins, situé 14 rue des Apennins à Paris 17è (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2017\_03741).

Article 8 : Une subvention de 111.907 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Cardinet, situé 120-124 rue Cardinet à Paris 17è (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2017\_03742).

Article 9 : Une subvention de 211.757 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Saussure, situé 31 rue Marie-Georges Picquart à Paris 17è (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2017\_03743).

Article 10 : Une subvention de 344.281 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Saint-Honoré d'Eylau, situé 69 rue Boissière à Paris 16è (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2017\_03738).

Article 11 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°3 à la convention pluriannuelle sur projet d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris ayant son siège social 28, place Saint Georges (9e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement permettant de prendre en charge l'amortissement de l'emprunt de l'établissement Blanche.

Article 12 : Une subvention d'équipement de 297.238 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris pour l'établissement Blanche, situé 11 bis, rue Blanche à Paris (n° tiers SIMPA : 21013, n° dossier : 2017\_03744).

Article 13 : La dépense correspondant à la subvention de 1.381.970 euros sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017.

Article 14 : La dépense correspondant à la subvention de 297.238 € sera imputée au chapitre 204, nature 2042, rubrique 64, ligne E0004, mission 90010-99-040, exercice 2017, du budget d'équipement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**